



GUIDE DES ÉCOLIERS

AYDATOIS 2025/ 2026



LE MOT DU MAIRE



Chers parents, chers élèves,

C'est avec enthousiasme que je vous présente le guide des écoliers de la commune d'Aydat pour l'année scolaire 2025-2026. Pensé comme un outil clair et complet, ce guide vous accompagnera tout au long de l'année pour comprendre le fonctionnement de l'école, des services municipaux et des dispositifs périscolaires mis à disposition de vos enfants.

L'accueil des enfants, leur bien-être et leur réussite sont au cœur de nos priorités. Aux côtés de l'Éducation nationale, la mairie s'engage chaque jour pour garantir un cadre serein, sûr et stimulant. Ce guide vous présentera les équipes, les horaires, les règles de vie, les démarches administratives, les informations sur la restauration scolaire, la garderie, les transports scolaires et le portail famille.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui, au quotidien, contribuent à l'accueil et à l'encadrement des enfants : les enseignants, les ATSEM, les agents municipaux des différents services.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une très belle année scolaire.

Franck SERRE
Maire d'Aydat



SOMMAIRE

LA MAIRIE.....	1
• Le rôle de la commune pour les écoles	
• Projet éducatif de territoire de la commune	
L'ÉDUCATION NATIONALE.....	3
• Les enseignants de nos écoles	
• Les horaires de la semaine	
LE SERVICE PÉRISCOLAIRE.....	5
• La garderie	
• La cantine	
LE PORTAIL FAMILLE.....	6
TARIFICATION.....	7
LES RÈGLES DE VIE DU SERVICE PÉRISCOLAIRE.....	8
L'EXTRASCOLAIRE.....	9
• Les mercredis et vacances scolaire	
TRANSPORT SCOLAIRE.....	11
CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2025/2026.....	13
CONTACTS UTILES.....	14



LA MAIRIE

VOS ELUS DE LA COMMISSION VIE SCOLAIRE

SERRE Franck,

Maire



DESFRANCOIS

Nadine,

1ère adjointe



Les Conseillers

BANNY Maxime,
Conseiller délégué
aux écoles



MILLOT
Pascal



COMBE
Philippe



LEFEVRE
Laure



LE RÔLE DE LA MAIRIE DANS LA VIE DE L'ÉCOLE

La mairie d'Aydat assure l'entretien, la sécurité et l'équipement des écoles publiques de la commune. Elle est responsable des bâtiments, du mobilier, de la dotation annuelle pour les fournitures scolaires, ainsi que du recrutement des agents municipaux intervenant à l'école (ATSEM, agents d'animation, d'entretien, de restauration...).

Chaque année, une dotation par élève est allouée à chaque école pour l'achat de fournitures, et activités éducatives, en lien avec les équipes enseignantes. La commune prend également en charge les services périscolaires : garderie, cantine et le personnel qui les compose et offre un cadeau de Noël à chaque enfant.

Le lien avec les écoles est assuré par la commission vie scolaire, composée d'élus. Elle se réunit plusieurs fois par an, en amont des conseils d'école. Elle traite des sujets suivants :

- les effectifs
- les projets pédagogiques
- l'hygiène et la sécurité
- les travaux et l'entretien des locaux
- la tarification des services
- l'organisation des services périscolaires

Le responsable du service périscolaire coordonne l'ensemble des dispositifs sur le temps hors classe et fait le lien quotidien entre familles, équipes et élus. Il est votre interlocuteur principal pour toute question liée à l'accueil, aux inscriptions, à la facturation ou à la vie scolaire.

Mairie d'Aydat 2 place de l'église
63970 AYDAT
04 73 79 37 15
secretariat@mairieaydat.fr

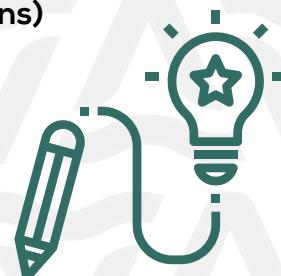
PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

À Aydat, la commune met en place un Projet Éducatif De Territoire (PEDT) pour organiser l'ensemble des temps de vie de l'enfant : garderie, cantine, activités périscolaires, vacances scolaires, etc.

Ce projet est construit avec tous les acteurs éducatifs du territoire : enseignants, animateurs, élus, associations, partenaires comme la CAF... et bien sûr les familles. L'objectif ? Proposer à chaque enfant un parcours éducatif harmonieux, cohérent et épanouissant tout au long de la journée.

À quoi sert le PEDT ?

- Garantir un cadre sécurisé et bienveillant pour tous les enfants
- Mettre en valeur les ressources locales (nature, équipements, associations)
- Offrir des activités variées et de qualité adaptées à chaque âge
- Favoriser le lien entre l'école, les familles et les services périscolaires
- Permettre un accès équitable aux services pour toutes les familles



Et les parents dans tout ça ?

Votre avis est essentiel !

Vous pouvez :

- Partager vos idées ou besoins via des questionnaires
- Participer au COPIL (Comité de pilotage du PEDT)
- Être tenu informé des projets et actions tout au long de l'année

Et après ?

Le PEDT est évalué chaque année avec l'ensemble des partenaires et les retours des familles.

Il est consultable sur le site internet de la mairie ou sur demande auprès de la responsable du service périscolaire.

Le PEDT d'Aydat concerne :

- La garderie du matin et du soir
- La pause méridienne (cantine + animations)
- L'accueil de loisirs (ALSH) du mercredi et des vacances
- Des projets éducatifs communs (jardin partagé, culture, numérique...)



Le PEDT, c'est notre façon de grandir ensemble, avec vous, pour vos enfants.



L'EDUCATION NATIONALE

Le rôle de l'Éducation nationale

L'école est un lieu d'apprentissage, d'éveil et de développement personnel. Sa mission est d'accompagner chaque enfant sur le chemin de l'autonomie, de la réussite scolaire et de la citoyenneté. Elle vise l'acquisition des compétences fondamentales, indispensables pour la poursuite de la scolarité au collège.

Les enseignants jouent un rôle central : ils transmettent les savoirs, encouragent la coopération entre élèves et veillent à créer un climat de confiance et de bienveillance. Leur action s'inscrit dans une collaboration étroite avec les familles, pour soutenir au mieux chaque élève dans son parcours.

Le rôle de l'Éducation nationale

L'école est un lieu d'apprentissage, d'éveil et de développement personnel. Sa mission est d'accompagner chaque enfant sur le chemin de l'autonomie, de la réussite scolaire et de la citoyenneté. Elle vise l'acquisition des compétences fondamentales, indispensables pour la poursuite de la scolarité au collège.

Les enseignants jouent un rôle central : ils transmettent les savoirs, encouragent la coopération entre élèves et veillent à créer un climat de confiance et de bienveillance. Leur action s'inscrit dans une collaboration étroite avec les familles, pour soutenir au mieux chaque élève dans son parcours.

LES ENSEIGNANTS DANS NOS ÉCOLES

A la rentrée 2025- 2026 :
255 enfants seront accueillis dans les écoles

École élémentaire,
7 classes, 174 élèves :

L'équipe enseignante

- RICHY Bernadette (directrice) : CE1
- VOLDOIRE Stéphanie : CP/CE1
- DEVLIEGER Graziella : CP
- SERMENT Marie-Céline : CE2
- GRAFFION Fabienne : CM1 /CM2
- LEBERRE Annick : CM2
- SAGNE Emilie : CE2/CM1

Les effectifs par niveaux*:

- CP : 43
- CE1 : 29
- CE2 : 35
- CM1 : 28
- CM2 : 39



École maternelle, 4 classes, 81 élèves :

Les effectifs par niveaux* :

- Petite section : 20
- Moyenne section: 34
- Grande section: 27

L'équipe enseignante et les ATSEM

- BORGES Anne (directrice) : PS/GS
Atsem : PIROLLES Dominique
- JALLAGEAS Séverine ; MS/GS
Atsem : HAYOT Delphine
- BONIN Nathalie: PS/MS
Atsem : THOMET Maïlys
- PARILLAUD Emmanuelle : MS/GS
Atsem : GATIGNOL Marie Amelie

ORGANISATION DE LA SEMAINE

Les horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- Garderie matin : 7h00 – 8h35 (dernier accueil à 8h20)
 - Temps de classe : 8h45 – 11h45 / 13h30 – 16h30
 - Pause méridienne : 11h45 – 13h20 (pour les enfants déjeunant à la cantine)
 - Garderie soir : 16h30 – 18h30 (départs dès 16h40)



Les sorties hors horaires d'accueil ou de sortie, doivent avoir lieu pendant les récréations ou la pause méridienne pour ne pas perturber les apprentissages.
Les enfants ne mangeant pas à la cantine devront retourner à l'école à partir de 13h20



LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Le service périscolaire comprend l'accueil du matin, la pause méridienne et l'accueil du soir. Il est assuré par une équipe d'agents polyvalents : animateurs, ATSEM, cantine.

Les enfants sont accueillis en toute sécurité et des activités adaptées sont proposées. Le référent périscolaire coordonne les actions avec les enseignants et les familles et reste à votre disposition pour toute répondre à vos demandes.

LA GARDERIE

L'accueil se fait par le chemin des écoliers. Les parents ne peuvent pas entrer dans les locaux. Les enfants de l'école maternelle sont accueillis dans une nouvelle garderie se trouvant à côté de la classe de madame Bonin. L'accueil élémentaire reste inchangé. Les agents municipaux assurent les transitions vers les classes ou les familles.

Durant le temps d'accueil périscolaire, des activités ludiques et calmes sont proposées. Le goûter est fourni par les familles. Toute présence doit faire l'objet d'une réservation préalable sur le portail famille.

LA CANTINE

Les repas sont encadrés par des agents communaux et adaptés à l'âge des enfants. En maternelle, deux services sont organisés avec une aide au repas. En élémentaire, les enfants déjeunent en autonomie via un service en self et sous la surveillance des agents de cantine.

La commune collabore étroitement avec le prestataire API Restauration. Les menus sont élaborés par la diététicienne d'API, dans le respect de la loi EGALIM et des recommandations nutritionnelles du GEM-RCN. Les repas sont livrés chaque matin en liaison froide, puis réchauffés conformément aux normes HACCP.

Une sensibilisation au gaspillage alimentaire et au tri des déchets est proposée aux enfants tout au long du repas, jusqu'au moment où ils débarrassent leur plateau. Les paniers-repas ne sont autorisés qu'en cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé).



LE PORTAIL FAMILLE

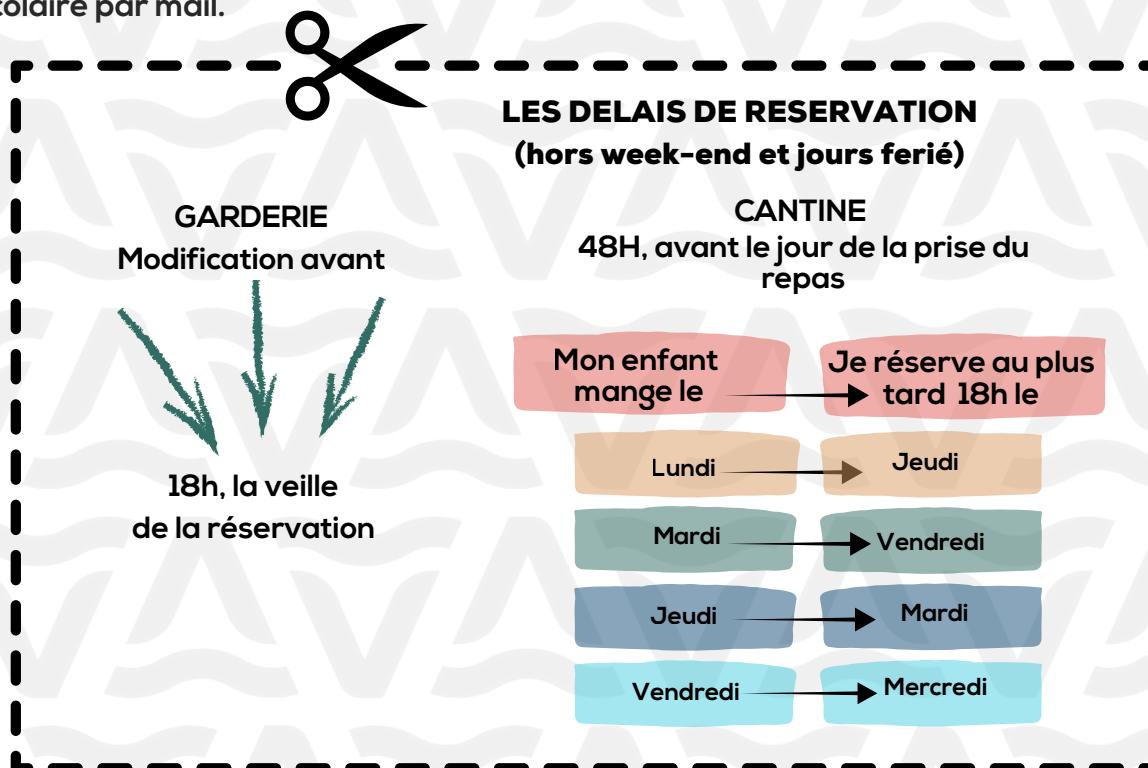
Portail famille et inscriptions

Le portail famille permet de gérer les réservations, consulter les factures et mettre à jour les informations. Il est accessible 24h/24.

Les réservations sont obligatoires :

- Garderie : veille avant 18h jrs ouvrés
- Cantine : 48h avant le repas jrs ouvrés

Toute absence non justifiée peut être facturée. En cas d'urgence, contacter le service périscolaire par mail.



Un guide d'utilisation du portail famille est disponible sur le site de la mairie sur lien suivant :
[guide d'utilisation](#)



TARIFICATION

La commune applique une tarification solidaire selon le quotient familial (QF). Et bénéficie cette année encore de la subvention permettant de proposer un repas à 1€ pour les QF $\leq 1000\text{€}$

Cantine :

- QF $\leq 1000\text{ €}$: 1€ le repas
- QF $> 1001\text{ €}$: 3,80 €
- Défaut d'inscription : 5,60 €

Majorations :

- Absence de réservation garderie : 5 €
- Retard après 18h30 : 10 € par demi-heure

Paiement : en ligne via Payfip (TRESOR PUBLIC) ou prélèvement.

Garderie : tarif par 30 min selon QF

Tranche quotient familial*	TARIFICATION 2025/2026 POUR UNE FAMILLE AVEC :		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
0€ à 700€	0,36€	0,31€	0,19€
701€ à 1000€	0,48€	0,36€	0,24€
1001€ à 1300€	0,56€	0,43€	0,31€
1301€ à 1600€	0,61€	0,48€	0,36€
1601€ à 1900€	0,73€	0,61€	0,48€
Sup à 1900€	0,92€	0,73€	0,61€



Règles de vie et règlement du service périscolaire

Le cadre de vie appliqué à l'école s'étend naturellement aux temps périscolaires : les enfants y retrouvent les mêmes principes de respect, de sécurité, et de bienveillance. En complément, un règlement intérieur spécifique au service périscolaire (garderie, restauration scolaire) encadre l'organisation, les modalités d'accueil et les comportements attendus. Ce règlement doit être lu et signé par les parents lors de la constitution du dossier d'inscription.

Tout comportement inadapté – irrespect, violence, refus de consignes – peut entraîner des mesures éducatives allant du rappel à la règle à l'exclusion temporaire ou définitive du service, selon la gravité et la fréquence des faits.

Les agents municipaux veillent au bon déroulement de chaque temps d'accueil, dans un environnement serein, sécurisé et encadré. Les familles sont systématiquement informées en cas de difficulté ou d'incident.

Service scolaire et périscolaire de la mairie d'Aydat

28 rue Sidoine Appolinaire

63970 AYDAT

04 73 79 86 27 / 07 85 17 14 45

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 du lundi au vendredi hors vacances scolaires

Carole VILACA Responsable du service : carole.vilaca@mairieaydat.fr



L'EXTRASCOLAIRE

LE MERCREDI ET LES VACANCES SCOLAIRES

Extrascolaire – ALSH

Les mercredis et durant les vacances scolaires (hors vacances de Noël), un accueil de loisirs est proposé aux enfants de 3 à 11 ans. Ce service est organisé et géré par Mond'Arverne Communauté.

L'accueil se déroule dans les locaux de la garderie municipale d'Aydat, dans la limite des places disponibles.

- Horaires : de 7h30 à 18h30**
- Inscriptions : en ligne sur le site de Mond'Arverne Communauté**
- Tarification : selon le quotient familial**



ALSH AYDAT

Groupe scolaire Les lacs - 11 chemin des écoliers
T. 07.54.36.64.56 | M.alsh.aydat@mond-arverne.fr

Plus d'infos : www.mond-arverne.fr (Vivre et grandir > Le guichet unique)

CALENDRIER 2025/2026 Accueils de Loisirs ALSH - 3-11 ans

Calendrier simplifié des mercredis ALSH – 2025/2026

INSCRIPTION À L'ANNÉE - Tarification au forfait	
 7 juillet (7h30) - 1^{er} août (12h) Tous les mercredis journée uniquement	 Mise en ligne sur le portail des mercredis journée Formule : journée complète tous les mercredis de l'année
	 Annulation possible durant la période Attention : 1 mercredi = annulation de tous les mercredis
	 Aucune annulation possible au delà du 1^{er} août (Sauf justification)
 15 juillet (7h30) - 1^{er} août (12h) N'importe quel mercredi Tout type de formule	 Mise en ligne sur le portail des mercredis au choix Formules : matin + repas / après-midi / journée complète
	 Annulation possible durant la période
	 Aucune annulation possible au delà du 1^{er} août (Sauf justification)
INSCRIPTION À LA CARTE - Tarification journalière - Ouvert toute l'année	
 À partir du 11 août 2025 (7h30) N'importe quel mercredi Tout type de formule	 Annulation jusqu'à J-21 (18h30)
	 Inscription via le portail jusqu'à J-14 Formules : matin + repas / après-midi / journée complète
	 Jusqu'à J-8 : demande au directeur ALSH
Démarches via le portail famille, sauf entre J-14 et J-8 : contact direct avec le directeur.	

Calendrier des périodes de vacances (par saison)

Période	Inscriptions à la semaine	Inscriptions à la carte
 Automne 2025 Du 20 au 31 octobre	Lundi 15 septembre 2025 à 7h30 Au vendredi 19 septembre 2025 à 12h	Du lundi 22 septembre à 7h30 Au vendredi 3 octobre 2025 à 12h
 Hiver 2026 Du 9 au 20 février	Lundi 5 janvier 2026 à 7h30 Au vendredi 9 janvier 2026 à 12h	Lundi 12 janvier 2026 à 7h30 Au vendredi 23 janvier 2026 à 12h
 Printemps 2026 Du 7 au 17 avril	Lundi 2 mars 2026 à 7h30 Au vendredi 6 mars 2026 à 12h	Lundi 9 mars 2026 à 7h30 Au vendredi 20 mars 2026 à 12h
 Été 2026 Dates selon les sites	Lundi 4 mai 2026 à 7h30 Au jeudi 7 mai 2026 à 12h	Lundi 11 mai 2026 à 7h30 Au vendredi 29 mai 2026 à 12h Annulation juillet possible jusqu'au 12 juin 2026 Annulation août possible jusqu'au 10 juillet 2026
Annulation sans facturation tout au long de chaque période d'inscription.		
Au delà, annulation possible uniquement sur justificatifs.		



TRANSPORT SCOLAIRE

INSCRIPTION EN LIGNE SUR LE SITE

Le transport scolaire est organisé par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Sur les lignes A et B, un agent communal accompagne les enfants pendant tout le trajet, de la montée à l'arrêt jusqu'à l'arrivée à l'école, et inversement le soir.

À l'arrivée :

Les enfants de maternelle sont accompagnés jusqu'à leur classe.

Les élèves d'élémentaire sont conduits jusqu'à la cour, où ils sont pris en charge par les enseignants.

L'accompagnement est assuré le matin comme le soir, afin de garantir la sécurité des enfants tout au long de leur trajet.

En cas d'absence de l'adulte responsable à l'arrêt du soir, l'enfant est reconduit à la garderie municipale.

La carte de transport est obligatoire pour accéder au service. Les horaires sont disponibles sur le site de la Région ou auprès du service périscolaire.



Voyager en transport en commun améliore le trafic, réduit la congestion et permet d'émettre moins de substances polluantes dans l'air

HORAIRES DE TRANSPORT

Horaires* des arrêts des bus scolaires maternelle et primaire pour l'école d'Aydat
 (Arrêts officiels définis par le Conseil Cégional)

Bus A (départ La Cassière)		
Arrêts	Aller	Retour
LA CASSIERE (tunnel)	8h10	17h10
LA CASSIERE (route des puys)	8h12	17h08
VERNEUGE	8h18	17h00
FONTCLAIRANT	8h22	16h55
LA GARANDIE	8h28	16h50
VEYRERAS	8h33	16h45
AYDAT (école)	8h45	16h40

Bus B (départ Rouillas-Bas)		
Arrêts	Aller	Retour
ROUILLAS HAUT	7h55	16h55
ROUILLAS BAS	8h00	16h50
PONTEIX 1	8h05	16h45
PONTEIX 2	8h08	16h46
LE LOT	8h13	17h00
LE MAS	8h20	17h05
FOHET	8h25	17h10
PRADES	8h28	17h15
PHIALEIX	8h35	17h30
AYDAT (école)	8h45	16h40

Bus SAULZET LE FROID (sans accompagnateur)		
Arrêts	Aller	Retour
Espinasse	8h20	17h00
Le bourg	8h25	16h55
La Martre	8h05	17h15
Pessade	8h10	17h10
Aydat 'école)	8h45	16h40

“ Bon à savoir :
 le titre de transport est
 obligatoire pour emprunter les
 lignes scolaires, l' inscription
 est donc obligatoire ! ”



VACANCES SCOLAIRES 2025 /2026

Rentrée scolaire	Lundi 1er septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Du samedi 7 février 2026 au lundi 23 février 2026
Vacances de printemps	Du samedi 4 avril 2026 au lundi 20 avril 2026
Pont de l'Ascension	Du mercredi 13 mai 2026 au lundi 18 mai 2026
Vacances d'Été	Départ en vacances le Samedi 4 juillet 2026



CONTACTS UTILES

Service périscolaire : 04 73 79 86 27 / 07 85 17 14 45

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 du lundi au vendredi hors vacances scolaires

➤ Carole VILACA Responsable du service : carole.vilaca@mairieaydat.fr

Garderie périscolaire :

uniquement au 04 73 78 30 64 de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30
lundi mardi jeudi et vendredi

École élémentaire : 04 73 79 37 85

➤ Bernadette RICHY, Directrice : ecole-elem.aydat.63@ac-clermont.fr

École maternelle : 04 73 79 32 57

➤ Anne BORGES, Directrice : ecole-mat.aydat.63@ac-clermont.fr

Mairie : 04 73 79 37 15

➤ Franck SERRE, Maire d'Aydat : secretariat@mairieaydat.fr

ALSH du mercredi et des vacances, guichet unique Mond'arverne :

ALSH Aydat

11 Chemin des Écoliers – 63970 AYDAT

M. alsh.aydat@mond-arverne.fr

Transport scolaire:

➤ Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : 04 73 42 22 57

Liens utiles :

➤ Portail famille : <http://mon-portail-famille.fr/mairie-aydat>

➤ API restauration : <https://www.api-restauration.com/>

➤ Guichet unique Mond'arverne : [guichet unique](#)

➤ Transport scolaire : [Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes](#)

